

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

---

## PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Retiré

### AMENDEMENT

N ° DN277

présenté par

M. Becht, M. Favennec Becot, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Descamps, Mme Firmin Le Bodo, M. Christophe, M. Ledoux, M. Leroy, Mme Auconie, M. Demilly, M. Lagarde, M. Philippe Vigier et M. Herth

-----

### ARTICLE 2

#### RAPPORT ANNEXÉ

A la première phrase de l'alinéa 410, substituer les mots : « ou de plusieurs porte-avions disponibles », aux mots : « porte-avions disponible ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

La projection de capacités aéronavales est en enjeu de souveraineté pour la France non seulement en ce qui concerne son rôle dans les opérations extérieures mais également dans la sécurisation de ses territoires ultra-marins, de ses zones économiques exclusives, des câbles sous-marins par lesquelles transite l'information mondiale et des routes commerciales. Or la disponibilité d'un unique groupe aéronaval réduit de facto la permanence de cette capacité de projection. La LPM doit donc laisser ouverte la possibilité pour la France de se doter de plusieurs porte-avions afin de disposer en permanence d'un groupe opérationnel. La LPM n'autorisant que les études, celles-ci étant de coût identique quel que soit le nombre de porte-avions in fine construits, cette modification est sans incidence budgétaire.